

Mise en place d'un service de correspondants de nuit

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La mise en place d'un dispositif de correspondants de nuit s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité de Besançon, en cours de redéfinition pour la période 2007-2012.

Plusieurs partenaires du CLPS se sont associés à la définition de ce projet, et notamment :

- Le Conseil Général du Doubs et les bailleurs sociaux (Grand Besançon Habitat, SAIEMB, Habitat 25 et NEOLIA) ;

- La Police nationale, la prévention spécialisée, KEOLIS Besançon ;

- Les Directions de la Ville et du CCAS concernées (la Police municipale, la Direction vie des quartiers, Proxim'Social et le SAAS).

Les associations de locataires ont été informées et seront associées à la mise en place du dispositif.

Ce dispositif a pour objectif de répondre à plusieurs constats et préoccupations vécues plus particulièrement dans certains quartiers de la ville :

- Un constat dressé par l'Observatoire de la Sécurité. Celui-ci pointe un nombre deux fois plus important de «troubles» la nuit, sachant que cette catégorie est en nette augmentation. Par ailleurs, un phénomène persiste : celui des regroupements en soirée et la nuit provoquant des nuisances pour les habitants (dégradations, salissures, bruit.)

- Le sentiment d'insécurité nocturne est élevé dans plusieurs quartiers de la ville comme en témoignent les courriers adressés au Maire (deux fois plus nombreux en 2005 qu'en 2004), ainsi que les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité.

- La nuit, en cas de problème, les habitants sont seuls et certains, notamment les plus faibles, se sentent abandonnés. L'augmentation du nombre de personnes réellement seules et/ou en souffrance psychique participe à l'augmentation de ce type de situation (cf. analyse des besoins sociaux).

- Cette solitude est également due à la fermeture de la quasi-totalité des services publics à partir de 19 h, à la difficulté des services d'urgence, présents la nuit mais débordés ou non habilités à répondre à toutes les sollicitations.

Ce projet doit donc permettre la mise en place d'une veille nocturne active grâce à une présence humaine de proximité renforcée et ce, afin d'assurer la tranquillité publique, de lutter contre le sentiment d'insécurité, mais aussi de prévenir les dégradations de l'environnement résidentiel.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville de Besançon assurera la maîtrise d'ouvrage. Les principaux bailleurs sociaux apporteront une contribution à cette initiative qui fera l'objet d'une convention financière précisant les modalités de participation de chacun d'entre eux.

Pour la mise en oeuvre du dispositif des correspondants de nuit, la Ville de Besançon cherche donc un prestataire de service apte à remplir cette mission.

Le montant estimatif de la prestation est d'environ 1,1 M€ par an. Le marché sera conclu sur une durée de trois ans.

Pour lancer ce dispositif, il est nécessaire de lancer un marché sur appel d'offre de niveau européen.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier,
- de solliciter auprès des partenaires du dispositif les aides les plus larges,
- de mandater M. le Maire ou l'Adjoint Délégué pour négocier l'établissement d'une convention financière définissant les modalités d'engagement des partenaires du dispositif,
- de s'engager à inscrire au budget 2007 et suivants les crédits nécessaires, en dépenses et en recettes, à la mise en place d'un service de correspondants de nuit.

«**M. LE MAIRE** : Tout le monde se souvient qu'il y a un peu moins d'un an la France a connu des très graves violences urbaines et que si Besançon a été effectivement relativement épargnée, j'insiste bien sur le «relativement épargnée», par rapport à d'autres villes de notre région, ce n'est peut-être pas dû au hasard, c'est que sur le terrain tant les partenaires institutionnels que le réseau associatif, tous ceux qui interviennent tout au long de l'année ont été très mobilisés et cela a permis effectivement qu'il y ait une grande implication de tous face à ces événements. Le calme étant revenu, vous vous souvenez que j'avais pris l'initiative de réunir ici même dans cette salle du Conseil Municipal l'ensemble des acteurs de terrain, cela s'est passé le 9 novembre 2005, je crois me souvenir que c'était pendant la crise, pour mettre en place une réflexion et trouver un certain nombre de solutions car nous savions bien et nous savons toujours bien que le calme revenu, tout cela est fragile et que les causes de ces violences urbaines étaient multiples. Un groupe de travail a été mis en place, sous la direction de Denis BAUD avec des élus, des services municipaux, Denis BAUD puisqu'il est vous le savez l'Adjoint en charge de la mission tranquillité publique qui a bien travaillé avec Alain ANANOS, Daniel PENGREC'H, Franck DESGEORGES, Frédérique PETITCOLIN et le Cabinet aussi. Denis BAUD a rencontré beaucoup d'habitants, beaucoup d'acteurs sur le terrain, dans les quartiers pendant les mois de juin et juillet et nous allons poursuivre ces rencontres en septembre afin que notre action réponde au mieux aux attentes des habitants de ces quartiers. Donc il y a tout un travail qui a été fait et nous présenterons ici même dans ce Conseil Municipal un aperçu et un plan global. Je crois qu'on ne peut pas traiter le problème de la tranquillité publique uniquement par un aspect, qu'il soit préventif, éducatif ou répressif. Je crois qu'il faut avoir une vision très large de l'ensemble de ces problématiques. Un plan est en train d'être élaboré et tout cela s'inscrira dans le cadre du renouvellement du CLPS (Contrat Local de Prévention et de Sécurité), le prochain qui va aller de 2007 à 2012, en partenariat là aussi avec des institutions, des associations qui sont signataires ainsi que beaucoup d'autres partenaires dans le domaine de la réinsertion.

Je voulais aussi souligner aujourd'hui le caractère assez exemplaire de notre collaboration avec le Directeur de la Sécurité Publique, Nicolas JOLIBOIS, le Commissaire CHARLES, notre police municipale. On a souvent, par le passé, parlé de guerre des polices, enfin c'était plutôt entre la gendarmerie et la police nationale, en tout cas à Besançon il n'y a pas de guerre de polices entre la police nationale et la police municipale, avec la gendarmerie non plus mais elle n'intervient pas sur Besançon si ce n'est pour des concerts de la garde républicaine, donc c'est différent. Mais il y a quand même une action avec la gendarmerie qui intervient sur l'Agglomération et on sait bien que tout est dans tout et que c'est lié, donc je crois que police nationale, gendarmerie, police municipale, tout le monde tire dans la même direction et je tenais à le souligner.

On nous propose donc la mise en place d'un service de correspondants de nuit qui serait piloté par une structure associative qui reste à trouver. Alors je dis souvent que nous sommes pilotes, là nous ne sommes pas pilotes ni pionniers, ce dispositif existe déjà depuis assez longtemps dans un certain nombre de villes, entre autres à Rennes, à Nantes, depuis quelques mois je crois à Dijon, donc nous n'avons pas voulu tout réinventer mais au contraire nous inspirer de ce qui se faisait à Rennes, à Nantes, à Dijon ou d'autres villes, et de l'adapter à notre ville sachant qu'on va définir ce nouveau métier. En aucun cas bien

entendu vous l'avez compris, le service de correspondants de nuit ne va remplacer la police, qu'elle soit municipale ou nationale. Denis BAUD nous en dira plus dans un instant, c'est totalement autre chose, c'est un nouveau métier, c'est une dépense importante entre autres pour la Ville et nos partenaires mais je crois qu'actuellement il est très important de vraiment prendre en compte la très grande demande de tranquillité des habitants de cette ville et surtout d'avoir une vision globale. J'insiste là-dessus, ce n'est pas qu'une vision répressive, même si je dénonce toujours le fait qu'il y a 40 policiers en moins sur Besançon, entre 30 et 40 suivant comme on compte, et que l'État malgré ses promesses ne nous a rien apporté ; il y a le côté répressif, c'est évident mais il n'y a pas que cela, il y a aussi le côté éducatif, le côté préventif, il faut donc avoir une vision globale et les correspondants de nuit c'est un élément de ce plan global qui sera présenté prochainement. Mais nous devons aujourd'hui passer cette délibération parce qu'il y a déjà un temps de formation du personnel très important, plusieurs mois. Ce sont des métiers qui n'existent pas, il faut recruter, trouver une association qui gèrera cela et ensuite trouver les personnes adéquates et idoines pour pouvoir mettre en place ce service. Denis, merci pour le travail que tu as fait avec l'ensemble des personnes que j'ai citées et je te passe la parole.

M. Denis BAUD : Effectivement on a pris cette décision municipale de créer un service de correspondants de nuit à la suite d'un certain nombre de constats. Ne m'en veuillez pas mais je serai quand même relativement exhaustif sur les constats, sur les dispositifs parce que je crois que c'est quand même un moment important et que tout le monde attend des précisions. Les constats dressés par notre observatoire de la sécurité : un nombre deux fois plus important de troubles la nuit et des regroupements en soirée et la nuit qui provoquent des problèmes, le sentiment d'insécurité nocturne élevé dans un certain nombre de quartiers qu'on a bien délimités, le problème de la solitude qui devient de plus en plus important et de la souffrance psychique d'un nombre d'habitants en hausse et puis également le constat de la fermeture des services publics à partir de 19 heures ainsi que la difficulté des services d'urgence, qui sont présents la nuit bien sûr, mais qui sont souvent débordés ou qui n'ont pas toujours les réponses à apporter aux questions qui sont posées.

Je voudrais véritablement faire un rappel de la démarche et du calendrier pour que nous soyons très précis. Les financeurs potentiels de ce dispositif, c'est le Conseil Général, ce sont les organismes bailleurs, c'est-à-dire Grand Besançon Habitat, la SAIEMB, Habitat 25, NEOLIA, c'est le nouveau nom de la SAFC, le CCAS et bien sûr la Ville. Il y a des partenaires, ce seront tous ceux qui participent justement à ce Contrat Local de Prévention et de Sécurité, le CLPS, des partenaires qui ont été informés aussi et qui le seront encore, les associations de locataires, en l'occurrence la CNL, la CLCV, le CSF et je voulais saluer d'ailleurs la présence de la Présidente de la CNL, Mme CURTY qui nous fait le plaisir d'être là, qui nous accompagne très souvent d'ailleurs dans les réunions que l'on fait dans tous les immeubles et dans tous les quartiers de la ville chaque mois, et les habitants des secteurs que nous associerons site par site à la mise en place de ce programme et les protocoles de coopération rendus utiles avec les services d'urgence, tels les pompiers, le SAMU, la police nationale mais également bien entendu les services sociaux. Donc comme l'a dit le Maire, le mode de gestion du service ça sera un prestataire de services par voie d'appel d'offres ouvert. Notre objectif c'est d'être opérationnel à partir de juillet 2007. Pour cela, il faut qu'on engage aujourd'hui la phase de commande publique donc de septembre à décembre et ensuite une phase de mise en place du service avec le très nécessaire et très important recrutement, plus un temps de formation car c'est un métier effectivement difficile à accomplir.

M. LE MAIRE : Et un nouveau métier surtout !

M. Denis BAUD : Oui. Les missions : la médiation dans les lieux communs des immeubles d'habitat à loyers modérés, leurs abords et sur l'espace public aux abords également, l'aide aux personnes en difficulté lors des déambulations sur appel avec transmission de la demande aux services d'urgence le cas échéant, la veille résidentielle du patrimoine des bailleurs, la veille résidentielle du patrimoine de la Ville de Besançon et la coordination avec les services de jour. Mais en même temps, ces correspondants de nuit ne sont pas des policiers, des vigiles, ils ne sont pas là pour se substituer à des services et à des institutions qui existent déjà. Donc les missions des correspondants de nuit ne comprennent pas la mission de renseignement de police relevant de la sécurité publique, les missions relevant de la gestion courante des institutions, la prise en charge de la responsabilité d'autrui, y compris celle des habitants ou des institutions.

En ce qui concerne le public et les périmètres d'intervention, le public ce sont les locataires des immeubles d'habitat public ainsi qu'éventuellement des copropriétaires s'ils veulent participer au financement du système dans les territoires désignés.

En ce qui concerne les territoires et les équipes, nous aurons deux équipes permanentes de correspondants de nuit sur le quartier Planoise/Grette, donc tous les secteurs au Sud de la rue de Dole et à l'Est de la rue Maraux, plus la cité Brulard, la cité de la Grette. Donc là deux équipes ça veut dire en permanence 4 personnes avec aussi des coordinateurs. Une équipe permanente sur les quartiers de Battant - Montrapon. Pour Montrapon : Montboucons - Coubertin - Baume, là c'est surtout du patrimoine SAFC-NEOLIA ; sur la rue Battant ce sera différent parce que ça sera véritablement une présence dans la rue et non pas dans les immeubles, donc ils auront un rôle particulier et une équipe permanente également sur les quartiers Orchamps - Palente, Vareilles, Clairs-Soleils et là on aura aussi bien comme organismes bailleurs NEOLIA, Grand Besançon Habitat et Habitat 25. Au total cela représente une zone qui concentre à peu près 10 000 logements soit environ 30 000 personnes.

Les correspondants seront organisés en trois équipes de deux personnes minimum sur un secteur de 2 000 à 3 000 logements, ça sera un peu différent pour Battant - Montrapon puisqu'il n'y aura que 1 000 à 1 500 logements mais n'oublions pas le caractère particulier des correspondants qui devront intervenir dans la rue Battant.

Pour les horaires : tous les jours de l'année de 19 heures 30 à 2 heures, il y aura des équipes en place et la présence effective sur le terrain, ce sera de 20 heures à 1 heure 10. Les horaires bien entendu pourront être décalés en fonction des saisons et on pense qu'en période printanière et estivale, un décalage un peu plus tardif serait le bienvenu. Un numéro d'appel sera mis à disposition des habitants pour le coût d'un appel local. Il y aura la tenue d'une main courante qui servira à la réalisation du bilan d'activités annuel du service, l'analyse de l'évolution du climat social des différents quartiers et la transformation d'informations aux partenaires. Les modes d'intervention, c'est la réponse aux appels des habitants reçus à la permanence téléphonique. Très simple, l'habitant rencontre un problème de tout ordre, il téléphone, il y a une intervention dans les 15 minutes qui suivent, c'est l'engagement contractuel, la prise de contact régulière avec les habitants dont les appels de détresse sont chroniques, la déambulation dans les espaces publics, les parkings et les immeubles d'habitat collectif. Il s'agit d'assurer une présence, d'observer, d'entrer en contact, d'aller à la rencontre et de dialoguer avec les habitants et groupes d'habitants, repérer les dysfonctionnements techniques importants, anomalies induisant un risque en matière de sécurité, début d'incendie, enfin tout ce qu'on peut observer, repérer également les anomalies sur l'espace public et faire procéder en cas d'urgence à une intervention, et puis bien entendu la médiation entre personnes lorsque la situation l'exige ou à la demande d'habitants ou de tiers.

Sur les conditions de mise en oeuvre, sur le suivi, sur la coordination, il y aura un comité de pilotage annuel, un comité technique de suivi trimestriel avec tous les partenaires et une transmission d'informations journalière pour les bailleurs, pour le Conseil Général et le CCAS pour mieux délimiter les situations sociales individuelles et pour la Ville de Besançon pour l'observatoire de la sécurité. Il y aura des réunions régulières avec les bénéficiaires du service, les habitants, et la définition d'une grille de critères d'évaluation parce qu'on parle toujours d'évaluation donc on va intégrer dès maintenant ces critères d'évaluation.

Sur les conditions de mise en oeuvre, profil de poste, salaires, bien entendu c'est le prestataire qui les fixera mais il y aura un cadre, d'ores et déjà fixé par la Ville. A titre d'information, pour donner une indication, dans le Grand Dijon, le salaire d'un correspondant de nuit est de 1 200 € nets par mois, c'est selon la grille éducateur scolaire, une convention qui date de quelques années, un niveau de recrutement qu'on a mis volontairement je dirais très ouvert, ce qu'on appelle un niveau BAC mais qui intègre aussi la valorisation des acquis de l'expérience qui est aujourd'hui un processus qui se met en place partout. La volonté est simple, c'est à la fois de ne pas fermer le recrutement mais en même temps de ne pas l'ouvrir totalement. Une formation spécifique devra être proposée avant et après la prise de fonction. Le profil de poste c'est d'avoir bien sûr de grandes qualités humaines, de posséder un sens de l'observation et du dialogue, présenter des aptitudes à la gestion des conflits et à la médiation, une bonne connaissance des institutions locales. Donc là effectivement le recrutement sera essentiel.

Sur le coût, il y aura en tout 24 agents dont 1 directeur de service, 1 secrétaire, 1 chef de service, 3 coordinateurs, 18 correspondants de nuit, 1 local bien entendu, 4 véhicules, des vêtements de travail que l'on rendra visuellement reconnaissables, du matériel téléphonique pour le contact avec les habitants, etc. et il y a le coût bien entendu de la formation continue et de la communication car il faudra qu'on communique sur ce nouveau service. Sur les coûts, salaires, charges de personnel : 920 000 €, investissement et fonctionnement : 175 000 €, ce qui fait en gros une somme de 1,1 M€. Actuellement des négociations sont en cours avec les financeurs pour des participations qui seront ajoutées aux financements de la Ville et du CCAS, le Conseil Général, les bailleurs. Je le dis très clairement, on a fait des simulations mais rien aujourd'hui n'est fermé, on peut bien entendu encore évoluer.

M. LE MAIRE : Nous sommes en négociation, je crois que tu peux le dire, il n'y a pas de réponse définitive.

M. Denis BAUD : Nous sommes en négociation sur ces bases de financement. Nous avons fait des simulations en tenant compte pour chaque bailleur du nombre d'appartements concernés mais aussi de son périmètre d'intervention, par exemple la SAFC c'est sur le département et au-delà, Habitat 25 c'est sur le département, etc. La somme par exemple pour un locataire de Grand Besançon Habitat serait 0,80 € mensuel avec les simulations qu'on a faites jusque-là.

En conclusion je dirais qu'on est dans une dynamique de lutte finalement contre le tout policier parce que les réponses aux émeutes urbaines, les réponses aux dysfonctionnements qu'il peut y avoir, les réponses aux incivilités, aux atteintes à la tranquillité publique, nous l'affirmons très fortement, n'appellent pas que des réactions de type policier, donc nous sommes dans cette logique.

M. LE MAIRE : Mais elle ne les exclut pas, soyons bien clairs.

M. Denis BAUD : Mais ne les exclut pas. Une lutte contre le sentiment d'abandon parce que certains habitants se sentent abandonnés sur certains périmètres de la ville. Le développement des services à la personne parce que c'est quand même un secteur de création d'emplois très riche et puis vous savez, on pense qu'il y aura un retour sur cet investissement parce que nous espérons qu'il y aura moins de vandalisme, une meilleure prévention et que justement on s'y retrouvera avec en plus une approche positive. Et puis je crois que nous sommes là tout à fait dans la logique du manifeste des villes pour la prévention et la sécurité, du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, c'est le point suivant qui, je vous le rappelle, s'appuie sur un triptyque : solidarité, prévention, sanction mais avec un équilibre entre ces trois déterminations. Voilà donc le système des correspondants de nuit que nous voulons mettre en place.

M. LE MAIRE : Je le répète, ce n'est pas un dispositif que nous avons inventé à Besançon ; il est en service dans un certain nombre de villes, de gauche comme de droite d'ailleurs et son objectif est de permettre de ramener la tranquillité qui quelquefois, il faut le reconnaître, fait défaut dans un certain nombre de quartiers. On l'a bien vu cet été entre autres avec les problèmes climatiques que nous avons eus.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je dois dire que je suis un peu surpris de voir arriver ce point-là alors que ça fait 5 ans que l'équipe est en place, que ça fait longtemps que des soucis existent dans la ville le soir et la nuit et je ne peux pas m'empêcher de voir que c'est lié au point n° 25, d'ailleurs ça a été rappelé par Denis BAUD et c'est quelque part pour accompagner votre refus de la politique gouvernementale, qui veut faire du Maire l'acteur central de la sécurité urbaine, une politique qui ne se limite pas, contrairement à ce que vous avez laissé entendre, à une action purement policière. Mais je suis d'autant plus surpris qu'on nous annonce quelque chose peut-être pour 2007, on ne sait pas trop, il n'y a pas de délais bien précis, 1^{er} juillet d'accord merci, donc dans pratiquement un an, là c'est précis mais ça ne l'était pas dans le document que j'ai lu, donc il y a peut-être des intérêts électoraux mais c'est autre chose...

M. LE MAIRE : Est-ce qu'on oserait dire de M. SARKOZY qu'il y a des intérêts électoraux ?

M. Pascal BONNET : Pour l'instant on est dans l'effet d'annonce pour le 1^{er} juillet. Je voudrais dire aussi que pour ma part, en tant que libéral justement, je pense qu'on est là dans un registre de services publics qui devrait relever du secteur public. Aussi, votre choix de faire appel à un prestataire, je ne le partage pas. On n'avait pas beaucoup d'éléments dans le rapport qu'on nous a transmis, Denis BAUD nous a apporté des éléments plus précis en terme de moyens, en terme d'objectifs mais on aurait pu dans ce document avoir plus de précisions sur les moyens qu'il a évoqués, sur les objectifs, sur le cahier des charges que vous envisagez de proposer au prestataire en question, parce que là on est quand même dans le flou et dans le vide. Alors c'est précisé par Denis BAUD, ça nous apporte un peu plus d'éléments mais ça reste quand même assez frustrant, ce qui m'amène pour ma part à ne pas vouloir soutenir ce projet en l'état.

Je voudrais en profiter pour faire référence aussi au courrier que j'ai adressé à Jean-Claude ROY qui m'a répondu par rapport à des questions qui ont trait justement à des problèmes de nuit dans des quartiers, en lien avec cette interrogation qui m'avait été ramenée par des Bisontins. J'ai eu cette réponse mais se posait la question en particulier du commerce de nuit et de l'impact en matière de bruit et de nuisances de commerce de nuit et au-delà du commerce de nuit en général, la question de la vente d'alcool au-delà d'une certaine heure par des commerces de détail la nuit alors que les bars sont eux fermés. Je voulais savoir quelle position vous avez vis-à-vis de la vente d'alcool. J'ai vu que ponctuellement on pouvait la refuser la nuit ; est-ce que c'est quelque chose qui va rester ponctuel ou est-ce que vous voulez être plus répressif à cet égard ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre. Vraiment je pensais que sur ce sujet-là nous serions tous unanimes. Je précise qu'il n'y a aucun rapport avec le point suivant. Ecoutez Monsieur BONNET, vous me demandez, donc j'essaie de vous expliquer. Simplement quand vous dites qu'on a tenu 5 ans, je tiens à vous rappeler qu'il y a eu en novembre 2005 des événements graves, nous avons lancé notre réflexion à ce moment-là. Nous en parlons avec les collègues en Municipalité depuis quasiment un an. Je vous répète donc, je vous donne ma parole, qu'il n'y a aucun engagement avec le point suivant. Il n'y a pas d'arrière-pensée électorale, il y a simplement une volonté très claire du Maire qui est de dire, car si vous recevez des lettres, moi aussi j'en reçois, que nous devons prendre en compte ce sentiment d'insécurité. Nous devons prendre en compte le fait qu'il y a pour des raisons x ou y des désordres dans un certain nombre d'immeubles à Besançon, que les gens qui vivent là ont le droit d'y vivre tranquilles, d'y vivre en paix. De plus on parle beaucoup de mixité sociale mais si nous ne mettons pas en place des dispositifs, que se passera-t-il ? Un certain nombre de quartiers vont se vider de ces populations qui sont là depuis des années et des années cela ira complètement à l'encontre de notre politique de mixité sociale. Donc ne faites pas je vous en prie, le lien avec le point suivant de l'ordre du jour qui concerne un manifeste voté par quasiment autant de villes de droite que de gauche. Il y a entre autres la Ville de Montereau, vous savez peut-être qui est le Maire de Montereau, il connaît bien notre Ville de Besançon, ce n'est pas vraiment un membre éminent du parti socialiste !

Je reviens à notre dossier par rapport au partenaire associatif, pourquoi effectivement un partenaire associatif ? Parce que c'est un nouveau métier que nous ne connaissons pas. Alors il ne s'agit pas d'embaucher une milice car en France il existe des associations locales, régionales ou nationales qui ont une expérience dans ce domaine. Ce travail-là, elles l'ont fait déjà à Rennes et il y a même au niveau national une association des correspondants de nuit, qui, elle, va prendre en charge la formation. Ce dispositif-là n'est pas un dispositif bisontin, c'est un dispositif qui est mis en place dans un certain nombre de villes de gauche comme de droite. Il y a la volonté, je le répète, du Maire de dire, que dans l'ensemble des quartiers de cette ville, on a le droit d'avoir effectivement ou de retrouver un peu plus de calme.

Quant à la vente d'alcool, je suis très clair. Daniel PENGREC'H qui suit ces dossiers peut le dire, j'interviens régulièrement auprès du Préfet qui a la compétence pour prendre cet arrêté-là parce qu'il faut qu'il y ait un trouble manifeste à l'ordre public. J'ai personnellement constaté qu'un certain nombre d'épiceries de cette ville transgressent totalement la loi et vendent effectivement à des personnes qui sont encore mineures des caisses d'alcool et l'une des sources importantes des difficultés que nous rencontrons dans cette ville, c'est effectivement la consommation d'alcool incontrôlée. Effectivement, ça ne sert à rien de fermer les bars à une heure du matin si on peut acheter des caisses de vodka ou de pastis toute la nuit dans la ville. J'ai alerté les autorités compétentes et j'ai demandé qu'on engage des actions

coercitives pour fermer ces épiceries qui en fait ne sont pas très nombreuses. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il y a un vrai rôle social pour les épiceries de ce type qui vous permettent d'acheter à n'importe quelle heure du jour et de la nuit la tranche de jambon..., et j'ai bien compris que ce n'était pas ce que vous mettiez en cause. Par contre, certaines exagèrent. Elles sont connues des services de police, elles sont connues du Maire, elles sont connues des services de l'État et je demande que l'État prenne ses responsabilités. Je suis totalement d'accord avec vous sur le fait qu'on ne doit pas pouvoir vendre tout au long de la nuit souvent à des mineurs de l'alcool, d'autant plus qu'on sait très bien que globalement, ce n'est pas un phénomène typiquement français, il y a une très grande augmentation de la consommation d'alcool. On parle beaucoup de la consommation de drogue mais la consommation d'alcool est aussi très inquiétante. J'ai pu le constater à l'étranger dans un certain nombre d'endroits et quand vous voyez Besançon à côté, vous vous dites même que c'est le paradis. Je ne citerai pas ces villes qui sont des villes amies mais c'est assez effrayant. Des lieux de vente ont déjà été fermés et beaucoup de gens se sont apitoyés là-dessus en disant que le Maire allait entraîner la faillite de ces épiceries. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui se plaignent qu'il y a des désagréments dans les quartiers. L'épicerie ouverte toute la nuit c'est bien, on y achète si on veut une bouteille de Beaujolais pour trinquer avec des amis, du jambon, enfin ce qu'on veut mais on ne vend pas des caisses de vodka ou des caisses de scotch toute la nuit. Il ne s'agit pas de «stériliser» la ville, c'est une ville étudiante et il faut effectivement qu'elle puisse vivre mais qu'on respecte quand même, c'est un problème d'équilibre, la quiétude de ceux qui aussi ont besoin de se reposer. Mais il n'y a vraiment, je vous assure, aucun lien avec le point suivant. Et je regrette même que ce point-là arrive en même temps parce que pour moi ce sont deux choses totalement différentes. Ce qui m'a incité à le conserver à l'ordre du jour, c'est le fait que dans les villes qui ont signé ce manifeste, il y a à peu près 40 % de villes de droite et 60 % de villes de gauche.

Pour revenir à la question sur la vente d'alcool, la police nationale est très présente et elle intervient fréquemment. Je pense qu'il y aura effectivement, du moins je l'espère, des décisions qui seront prises par les autorités compétentes parce que je partage votre analyse.

Le bénéfice de cette opération est social car si on peut vivre mieux dans les quartiers, ça veut dire moins de difficulté dans les immeubles, moins de dégradations et les gens y restent. Si nous ne prenions pas en charge Pascal BONNET, ce problème de sécurité, vous seriez le premier et vous auriez raison, à nous le reprocher. Maintenant il y a eu novembre 2005 et donc on réagit par rapport à cela.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, j'avais des questions à poser, M. BAUD y a répondu en partie. Je me demandais s'il était judicieux d'engager sur les deniers publics une somme de 1,1 M€ par an, enfin il n'a pas dit que c'était sur 3 ans, et qu'en francs ça fait plus de 21,5 MF, quand on met en francs ça donne une autre idée quand même, alors que vous avez Monsieur le Maire des pouvoirs de police assez élargis...

M. LE MAIRE : Madame CASENOVE, vous avez été me semble-t-il Maire dans une autre vie. Vous savez très bien que cela n'entre pas dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Je ne vais pas aller avec mon étoile jouer les shérifs la nuit. Je signale les choses et je demande que la police nationale intervienne, ce n'est pas le Maire qui est responsable du maintien de l'ordre dans la ville la nuit à Besançon. Que les choses soient claires, on peut avoir tendance à dire que c'est de la responsabilité du Maire. Je suis responsable de l'ordre oui, notre ami Jean ROSSELOT pourra un jour vous expliquer en détail quels sont les pouvoirs de police du Maire...

Mme Claire CASENOVE : Ecoutez, le Maire a des pouvoirs de police !

M. LE MAIRE : Nous avons la police municipale mais vous savez très bien que c'est une police qui n'est pas armée, qui n'est pas entraînée, elle ne remplace pas la police nationale. Vous le savez très bien. Quand il y a un braquage au centre de tri, ce n'est pas la police municipale qui y va.

Mme Claire CASENOVE : La question que je me posais, c'était comment s'articulait ce système avec l'intervention de la police. On a eu des réponses, peut-être que M. BAUD voudra compléter.

M. LE MAIRE : Je peux même vous dire autre chose, c'est qu'actuellement nous sommes en train de rediscuter une convention avec la police nationale et nous en parlerons certainement prochainement

pour renforcer encore le dispositif de partenariat parce qu'actuellement il faut savoir qu'il y a une liaison permanente entre la police nationale et la police municipale et que tout cela, bien sûr est coordonné. Il y a par exemple le niveau d'intervention pour des manifestations : jusqu'à 1 500 personnes c'est la police municipale qui intervient, au-delà c'est la police nationale ou quelquefois les deux. Tout ce qui est affaire de drogue, de proxénétisme, d'investigation est de la responsabilité de la police nationale qui est une police d'État. Nos policiers ne sont pas officiers de police judiciaire par exemple. Le Maire est officier de police judiciaire mais avec des pouvoirs très limités, je ne peux pas mettre beaucoup de procès-verbaux.

Mme Claire CASENOVE : J'avais une autre réflexion sur la forme parce que j'aimerais bien qu'on ait le courage quand il y a insécurité de le dire clairement. Qu'est-ce que c'est que cette hypocrisie qui consiste à parler de sentiment d'insécurité qui irait croissant. Pour ma part je préférerais qu'on dise qu'il y a une certaine insécurité dans certains quartiers et qu'on ne se retranche pas devant cette fausse pudeur qui fait dire non-voyant à la place d'aveugle et non pensant à la place d'imbécile. La faiblesse des mots, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, c'est bien souvent la faiblesse des moyens.

M. LE MAIRE : Ecoutez Madame, je ne fais que reprendre les termes officiels des rapports de police qui disent qu'à Besançon effectivement il y a un sentiment d'insécurité. Je crois même avoir lu que le Préfet lui-même avait dit que la délinquance avait baissé à Besançon et que nous ne sommes pas effectivement dans une zone où il y a une grande délinquance. Et puis je vais vous dire autre chose, je crois que justement vous êtes en train de faire la démonstration que nous ne sommes ni non-voyants ni aveugles mais que nous voyons clairs parce que malgré ces discours, quand j'écris au Ministre de l'Intérieur pour lui dire qu'il y a besoin de policiers supplémentaires, il me répond que la situation sur Besançon ne le justifie pas, qu'elle est tout à fait normale. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le Ministre de l'Intérieur Nicolas SARKOZY. J'ajouterai aussi qu'il ne faut pas stigmatiser les quartiers parce que dans les quartiers il y a des gens qui y vivent. Il faut être conscient qu'il y a des difficultés, un sentiment d'insécurité et le rôle du Maire c'est de prévoir et de mettre en place des dispositifs mais non de stigmatiser ces quartiers et d'en faire fuir les habitants. Moi je veux faire en sorte que les habitants des quartiers qui ont été cités, continuent de vivre là où ils vivent depuis 30 ans. On a cité une personne bien connue à Besançon qui est ici ce soir et qui vit dans ce quartier depuis 30 ans. Elle est connue pour ce qu'elle a fait là-bas à Planoise et avec d'autres, demandez-lui en off à la sortie de cette réunion si elle ne pense pas qu'il y a un vrai problème et qu'il faut faire quelque chose. Nous ne nous voilons pas la face mais nous ne voulons pas non plus en rajouter une couche. Planoise ce n'est pas Chicago ni même Toulon ni même d'autres villes de France mais on ne peut pas dire non plus qu'il n'y a pas de difficultés dans ce quartier. J'y rencontre les gens, j'y ai habité, j'y vais souvent. Donc nous ne sommes ni non-voyants, ni aveugles, nous sommes lucides et responsables.

Mme Annie MENETRIER : Comme beaucoup ici ce soir, ça a été dit, nous soutenons l'idée selon laquelle tout le monde a droit à la tranquillité et à la sécurité. En effet, vivre en sécurité est un droit élémentaire dans notre pays mais c'est aussi pour nous une condition de la liberté. C'est une fonction régaliennne qui relève donc de la responsabilité de l'État, vous venez d'en parler. Or que constatons-nous aujourd'hui ? Que l'État qui a décidé d'orienter ses moyens dans une politique sécuritaire que nous condamnons car elle nourrit la violence, se désengage notamment des politiques de prévention en supprimant la police de proximité et ce que l'on a appelé l'ilotage dans les quartiers. Rappelons aussi que les bureaux de police de proximité à Besançon ont été financés par la Ville et qu'aujourd'hui ils sont pratiquement fermés. Dans le même temps pour faire face à ce désengagement, la Ville recrute davantage d'agents de la police municipale. Alors aujourd'hui il s'agit de discuter de ce nouveau dispositif avec la mise en place d'un service de correspondants de nuit pour travailler sur la question de la prévention. Ce service effectivement répond à des attentes de nos concitoyens mais faire financer ce dispositif en partie par les bailleurs sociaux et donc par les populations qui peuvent être fragilisées nous pose un problème d'équité. C'est pour cette raison que les élus communistes s'abstiendront sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Sur le fond, je ne suis pas en opposition avec ce que tu dis, simplement il y a un moment aussi où on ne peut pas demander des choses et toujours refuser les financements. Sur le fond tu n'as pas tort Annie, mais quand on est aux responsabilités comme je le suis, il faut savoir décider. Ce n'est peut-être pas totalement juste mais c'est quand même plus juste que la situation actuelle dans beaucoup

d'immeubles où les gens ne peuvent pas dormir la nuit ou rencontrent des difficultés lorsqu'ils rentrent chez eux. Et je pense qu'à terme, vous allez me dire que ce sont des spéculations, on peut supposer comme l'a dit Denis BAUD qu'il y aura moins de dégradations, moins de vandalisme dans les immeubles, que cela peut aussi entraîner une baisse des charges et quelque part ça peut quand même compenser les choses. Il faut aussi ramener cela à la somme qui est demandée. Pour un organisme comme NEOLIA, parce que cela peut être réparti sur l'ensemble, c'est à l'organisme de le faire, c'est 83 000 € pour l'ensemble du dispositif, je dis cela de tête, ce ne sont pas des sommes énormes. Sur le fond, je ne suis pas en opposition avec ce que tu dis mais il y a un moment où il faut décider. On ne peut pas demander toujours des dispositifs nouveaux et après refuser les moyens de financement. C'est très facile par rapport à son électorat parce que c'est facile de dire : je suis pour la sécurité mais je ne veux pas vous faire payer, c'est succès assuré. Est-ce qu'il vaut mieux être riche, en bonne santé ou pauvre et malade ? Riche et en bonne santé bien sûr, c'est simple mais après dans ma responsabilité de Maire je dois décider et je dois trouver des moyens. J'ai sollicité le Département avec lequel nous sommes en discussion, et les organismes logeurs. La solidarité communale va s'exercer pour une somme de 500 à 600 000 € quand même et effectivement ce n'est pas rien. J'ai surtout aussi la volonté que les choses se calment parce que vous savez, quand on a des quartiers qui se désertifient, qu'il n'y a plus de mixité sociale, permettez-moi de vous dire qu'aux offices logeurs ça coûte beaucoup plus cher que ça, que dans un quartier il y a des immeubles vacants parce que les gens ne veulent plus y habiter, ça coûte beaucoup plus cher que 80 000 € par an et ce sont bien les locataires des offices d'HLM qui paient en partie la vacance. Selon les bailleurs, la moyenne c'est 0,63 € par habitant et par mois, c'est-à-dire 3 F ou 4 F. Au-delà du coût, Annie, ce qui est important c'est le résultat, on devra juger le résultat. Denis BAUD a passé un peu de temps là-dessus avec le service et les résultats sont quand même plutôt probants, c'est cela qui m'intéresse, sans quoi je dis que la vacance a un coût et le coût de la vacance selon notre office d'HLM c'est beaucoup plus important, cela tout le monde le paie et en plus on ne règle pas les problèmes. Alors soyons aussi responsables, on ne peut pas toujours dire il faut faire mais on ne fait pas payer, ça je ne sais pas faire.

Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT : Après avoir ressenti comme vous tous et vous toutes sans doute une très grande satisfaction de voir attribuer l'honorariat à Mme VIEILLE-MARCHISET pour l'ensemble et l'excellence de son combat politique et de son travail, je voudrais à nouveau exprimer ma satisfaction, en tant que Conseillère à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations, devant la création et la mise en place de ce nouveau groupe de travailleurs sociaux que sont les correspondants de nuit au regard des nouvelles missions qui leur sont confiées. En effet, au travers de ce nouveau dispositif intéressant à plus d'un titre, pourra être traité plus en amont, en partenariat avec de multiples acteurs dont la gendarmerie, les services sociaux et l'institution spécialisée, le problème crucial des violences conjugales qui font, je le rappelle, l'objet de 80 % des interventions nocturnes de la police dans notre ville dans le Doubs et encore plus largement au-delà. Voilà un nouvel outil qui permettra entre autres de faire reculer de manière concrète et significative je l'espère, cette inégalité et cette insécurité grave, inacceptable, qui touche essentiellement les femmes. Chacun connaît les tristes records nationaux : une femme en France meurt tous les quatre jours de ce type de violence. Nous ne sommes donc pas dans l'anecdotique. L'accès à la parité passe par des démarches concrètes de ce type. Je dis cela même si l'objet principal des missions de ces travailleurs sociaux n'est pas uniquement de travailler sur ce thème. Merci.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec toi. Simplement juste une précision, ce ne sont pas vraiment des travailleurs sociaux, je crois... c'est un métier un peu spécial, ce sont des médiateurs... enfin je ne sais pas exactement les qualifier, mais on ne va pas prendre le travail des travailleurs sociaux. Ce sera plus un rôle de médiation, de correspondance, de mise en liaison, d'interface aussi, on peut le dire, pour reprendre un terme à la mode.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire et chers collègues, ce rapport était peu précis mais il a été assorti des commentaires oraux assez longs de Denis BAUD. Ce qui en ressort, pour aller à l'essentiel, c'est le souci d'accroître la sécurité et je dirais presque la pacification de nuit. Et d'ailleurs à cet effet la Ville a eu le mérite d'organiser, et ça m'étonne d'ailleurs que personne ne l'ait rappelé, au Kursaal une journée d'entretiens -j'y avais été d'ailleurs-...

M. LE MAIRE : Merci de le rappeler.

M. Jean ROSSELOT : ... au printemps, il me semble. C'était intéressant, nous avons entendu des expériences de toute la France et le résultat en terme de moyens, on dira que c'est un transfert de technologie de la Ville de Dijon à la Ville de Besançon, mais d'autres villes ont expérimenté aussi, donc difficile d'avoir des a priori par trop négatifs à partir du moment où l'on recherche tous le même objectif. Cependant les moyens sont quand même importants, 6 à 7 millions de francs anciens, on verra...

M. LE MAIRE : Vous pouvez parler en euros même si en francs ça impressionne plus mais on ne va pas parler en écus ou en pièces d'or non plus !

M. Jean ROSSELOT : Je voulais faire un gros effet, n'est-ce pas ! Alors c'est raté, j'entends bien !

M. LE MAIRE : Je vois bien que tu fais un gros effet... vous êtes un homme de progrès Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : Je poursuis. Denis BAUD a surtout précisé ce que n'étaient pas les missions des correspondants de nuit, pas de mission de sécurité de police, de prise en charge des responsabilités des institutions. A part le fait de dire qu'ils allaient repérer les anomalies, on n'en sait guère plus mais attendons. En définitive ce que je veux dire et contrairement à votre position, Monsieur le Maire, bien sûr qu'il y a un lien fort et je dirais positif avec le rapport suivant, en ce sens que l'élément central du rapport suivant c'est précisément le rôle de coordonnateur du maire, ce que je voudrais c'est que ces 18 correspondants de nuit, ce n'est quand même pas rien, ne soient pas une nouvelle pierre à l'édifice, une pierre sèche, sans ciment et il est vrai qu'il n'y a que le maire pour faire le ciment entre tous les acteurs, les polices, les travailleurs sociaux, les correspondants de nuit, les associations diverses. Et ça c'est une grande liberté et responsabilité qu'est la vôtre. Voilà le lien qu'il y a avec le rapport suivant.

M. LE MAIRE : Oui mais je voudrais que vous me croyiez quand je vous dis que quand nous avons commencé à réfléchir à cela, je ne sais pas où en était la loi ; elle est au Sénat maintenant, mais je ne sais pas où elle était à l'époque.

M. Jean ROSSELOT : Ce que je veux dire c'est que le rapport suivant, il n'y a pas de jugement de valeur plus marqué que ça...

M. LE MAIRE : J'espère que vous ferez comme le maire de Montereau ou celui de Bordeaux même...

M. Jean ROSSELOT : le grand débat actuel à l'échelon du Parlement comme à l'échelon de la nation, c'est le rôle du maire et de ses pouvoirs de police administrative. C'est vrai que le maire n'est pas investi de pouvoirs de police judiciaire mais de pouvoirs de police administrative, on oublie souvent ce que c'est. Ce sont les quatre grands principes : la sûreté des biens, la sécurité des personnes, la tranquillité publique et la salubrité. Et il doit, le Maire, imaginer, plus que réprimer en effet, et c'est là-dessus que je dis que vous avez avec ces correspondants de nuit un rôle plus fort encore à jouer de coordonnateur...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr.

M. Jean ROSSELOT : ...qui est le garant de l'efficacité de la vraie sécurité à Besançon.

M. LE MAIRE : Mes pouvoirs sont limités. Si demain je souhaite fermer une épicerie rue Battant, je ne peux pas le faire.

M. Jean ROSSELOT : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Cela incombe au Préfet.

M. Jean ROSSELOT : Dans le projet de loi, vous pouvez saisir le Procureur...

M. LE MAIRE : Cela a été fait, vous le savez bien.

M. Jean ROSSELOT : Les pouvoirs nouveaux que vous donne le Ministre de l'Intérieur, c'est de pouvoir saisir le Procureur justement et le Procureur fera ce que vous lui demanderez...

M. LE MAIRE : Pour l'instant, on n'a pas de pouvoir.

M. Jean ROSSELOT : Si c'est fondé, vous disiez quoi tout à l'heure ? S'il y a des caisses de vodka et de whisky, etc., de scotch, oui...

M. LE MAIRE : La justice est totalement indépendante là-dessus.

M. Christophe LIME : C'était simplement par rapport à l'intervention et à la réponse du Maire par rapport à Annie sur le fait d'assumer un certain nombre de choses. Je crois que les élus communistes, à l'intérieur de ce conseil municipal, ont largement assumé l'ensemble de leurs responsabilités. Je réponds parce que je me suis senti un petit peu... au titre du groupe, mis à l'index sur le fait de ne pas assumer un certain nombre de choses. Là je suis un peu surpris, c'est quand même M. BONNET qui nous parle de service public, le plus libéral ou un des plus libéral du conseil municipal et je partage tout à fait votre avis sur le fait de dire : est-ce que c'est en tout cas à une catégorie les plus en difficulté, de payer une mission qui relève d'une mission de service public ? C'est quand même un vrai problème par rapport à ça parce que c'est une des premières fois que sur des missions de tranquillité de service public, on va faire payer une partie de la population qui n'est pas responsable des problèmes de tranquillité puisque ce sont des gens dont on sait justement qu'ils cherchent à vivre le plus tranquillement possible. C'est cela qui nous pose un vrai problème, je crois qu'Annie l'a bien répété et je pense qu'on le partage tous, y compris vous-même, c'est que dans ces quartiers-là, les gens subissent déjà les agressions de la vie, d'une façon générale les agressions de la perte d'emploi, les agressions d'un certain nombre de points, qu'ils subissent en plus un certain nombre de détériorations dans le cadre de leur vie quotidienne. Est-ce qu'obligatoirement c'est à eux au travers même d'une cotisation qui peut paraître symbolique comme la présente Denis BAUD, sauf qu'elle s'ajoute à ce que vivent les gens à l'intérieur des offices avec des augmentations de loyers et tout particulièrement de charges depuis un certain temps. Donc c'est l'accumulation de tout ça qui fait qu'on arrive aujourd'hui à des situations intolérables et donc à partir de là nous considérons qu'une mission de service public doit relever de l'ensemble du financement public. Nous considérons logiquement que ça ne devrait pas être à la mairie de payer ces investissements-là qui relèvent bien d'une prérogative au niveau de l'Etat...

M. LE MAIRE : On est d'accord mais qu'est-ce qu'on fait ?

M. Christophe LIME : ... la difficulté c'est qu'on a un désengagement de plus en plus important...

M. LE MAIRE : Réponds à cette question. Qu'est-ce qu'on fait ?

M. Christophe LIME : On est confronté à une vraie réalité ; on a bien situé la part municipale sur laquelle on condamne mais c'est surtout cette part au niveau des offices que nous contestons parce que c'est quand même la population la plus fragile de la Ville de Besançon qui va payer...

M. LE MAIRE : On est d'accord là-dessus.

M. Christophe LIME : Après c'est vrai que c'est une histoire de choix sur un certain nombre de points. Les choix financiers sont toujours difficiles à faire parce qu'on ne peut pas, on me l'a dit aussi, demander à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts et avoir un certain nombre de choix à l'intérieur de notre gestion. Nous préférons faire peut-être d'autres choix et que cette population ne soit pas touchée, parce que vraiment là je pense qu'on remet en cause un principe républicain dans le cadre de la sécurité et de la tranquillité sur le financement.

M. LE MAIRE : Attendez, il ne faut quand même pas employer des grands mots. -Tu sais l'amitié que j'ai pour votre groupe mais quand même il faut arrêter-. D'abord service public ne veut pas dire service gratuit. L'eau et l'assainissement c'est un service public, à ma connaissance on le paie. Les cantines dans les écoles, c'est un service public, à ma connaissance on le paie. Ensuite la collectivité territoriale de Besançon va payer puisque je rappelle que justement les 0,7 %, ça vous a peut-être échappé -c'est pour

ça que je dis qu'il y a déjà un certain temps qu'on y pense et que ce n'est pas lié à la question suivante- que les 0,7 % qui correspondaient de tête à 400 - 500 000 €, qui sont prélevés sur l'impôt dans cette ville, et en plus pas forcément sur les habitants de ces quartiers parce que malheureusement pour eux, un certain nombre ne paie pas ce type d'impôts, il y a quand même déjà 400 à 500 000 € qui sont prélevés sur l'ensemble de la ville. Alors après, je répète, sur le fond tu as raison, demander que l'Etat arrête de se désengager, je ne fais que cela. J'ai demandé à de multiples reprises que l'on ramène sur Besançon quelques policiers dont on a besoin ici, on n'a pas été entendu. Donc maintenant le choix pour moi est simple, c'est : ou je fais quelque chose pour essayer d'améliorer la qualité de la vie à Besançon ou je ne fais rien. Et quand tu parles de grands principes républicains, pour moi le principe républicain n° 1, et c'est d'ailleurs prévu dans la constitution, c'est qu'on puisse vivre en tranquillité, calmement, paisiblement, c'est ma priorité. Je redis quand même globalement qu'il faut être vigilant sur le fait de ne pas toujours vouloir demander des choses et ne pas accepter de les financer. On peut toujours dire qu'on fait des autres choix mais c'est quelque part un peu difficile et je pense quand même qu'il faut ramener cela à ce que cela va coûter et au but recherché : ramener demain dans les quartiers et les endroits que je connais bien, la tranquillité, la quiétude. D'ailleurs nous pourrions faire en sorte de réaliser peut-être des économies au niveau du fonctionnement, au niveau des charges pour diminuer ça et si nous trouvons un autre moyen de financer ce projet, on le fera. Il faut quand même bien qu'on lance le dispositif et les offices sont sollicités pour son financement à hauteur de moins du quart. Il faut aussi ramener cela quand même à sa vraie dimension, même si on peut toujours espérer faire autrement.

M. Eric ALAUZET : Le problème est crucial pour beaucoup de gens dans notre société, donc je crois que c'est important que chacun fasse part de son soutien à ce dispositif. C'est important que l'ensemble des habitants, que les acteurs, ceux qu'on va envoyer sur le terrain, sentent qu'il y a un soutien fort des élus de cette ville, qu'il y a une action résolue et massive. Je dis massive parce qu'au départ de la discussion on avait peut-être envisagé quelque chose d'un peu plus modeste mais très rapidement on s'est dit que non, c'était sur toute la ville qu'il fallait enclencher le dispositif. Donc l'action est d'envergure et il faut vraiment la soutenir largement. Je crois que c'est une condition de la réussite qu'ici, tous ensemble nous la soutenions parce que c'est un message, un signal qu'on envoie à la population. Et c'est dommage que Pascal BONNET se mette à l'écart sur le thème : «le problème existe depuis longtemps», en gros, c'est trop tard. Je trouve que c'est dommage. Soyons francs, c'est une question que traditionnellement la droite revendique fortement et peut-être que ce n'est pas très bien vécu que la gauche s'en empare. Mais c'est comme si moi je disais tout à coup à la droite parce qu'elle parle de développement durable : écoutez, maintenant ça fait trente ans que le problème existe, qu'on a tiré la sonnette d'alarme. Non, je vous dirai si vous vous en occupez, eh bien chiche on y va, on y va ensemble. Je ne crois pas qu'il faille dire que c'est trop tard. Denis a dit que c'est une action parmi d'autres, oui, mais c'est quand même une action essentielle. Elle est principale je crois parce que toutes les actions qui renforcent le rôle et la présence des adultes, sont des actions importantes. Alors là on parle de médiateurs, de travailleurs sociaux, je ne sais pas quel mot il faudra utiliser, mais aux côtés des parents, aux côtés des enseignants, enfin bref, il faut que les actions de tous les adultes convergent autour de ces jeunes en particulier. Je pense que c'est vraiment un travail sur le respect mutuel qu'on engage et le respect mutuel est vraiment une valeur fondamentale de nos démocraties ; c'est grâce au respect mutuel qu'on fixe des limites, qu'on fixe des règles et qu'on fait en sorte de les respecter.

Juste une petite remarque pour terminer ; on n'oublie pas, bien entendu, parce qu'il y a des raisons profondes aux actes de révolte des jeunes et l'injustice en particulier, donc on n'oublie pas qu'il y a quand même, à côté de ça, des actions fondamentales à mener. On est en train de construire une digue supplémentaire mais les digues n'ont jamais arrêté les raz de marée et le raz de marée de l'injustice va continuer à avancer si on n'agit pas.

M. LE MAIRE : Tout à fait d'accord avec ce que tu dis Eric. Il faut que nous travaillions sur les problèmes d'emplois, sur les problèmes de discrimination dans les quartiers, parce que là aussi tout est lié. On connaît bien les raisons qui ont conduit à ce phénomène. Il n'y a pas que les problèmes qui ont été évoqués, c'est aussi des problèmes d'emplois, de logement, de gens qui se sentent rejetés. Quand on parle de république, tout le monde doit y avoir sa place et vivre comme il a envie de vivre, à l'endroit où il a choisi de vivre.

Mme Nicole WEINMAN : Je suis d'accord avec vous sur le sentiment d'insécurité, même si d'aucuns pensent qu'on se cache derrière notre petit doigt. Je connais des quartiers qui sont bien en dessous du niveau de violence quelquefois de ceux qui sont surveillés, en tout cas dans le projet, de ceux que Denis BAUD a énumérés ce soir, et dans lesquels on rencontre effectivement un certain nombre d'habitants qui relatent des choses qu'ils n'auraient sans doute pas remarquées avant ou auxquelles ils n'auraient pas forcément prêté attention et qui les dérangent. C'est insidieux, c'est ce sentiment qui fait qu'ils osent moins sortir, les personnes âgées osent moins sortir tard ou organisent leur emploi du temps différemment. Je suis d'accord aussi sur le fait que la police va, encore une fois on n'est pas là pour faire la guerre des polices, il y a une police de droite, une police de gauche, enfin sous divers gouvernements...

M. LE MAIRE : Il y a une police nationale surtout !

Mme Nicole WEINMAN : ... honnêtement j'ai pu voir, en tout cas que pendant l'hiver dernier, dans la police nationale l'effectif était de 14 au lieu de 40 entre les récupérations, les maladies des uns et des autres ; les agents travaillaient 48 heures de suite ; les effectifs sont notoirement insuffisants, ça c'est net, même si 40 au niveau du Ministère ça suffit, c'est évident que ça ne suffit pas toujours, en tout cas pas souvent, à maintenir l'ordre. Or, là où je suis complètement d'accord avec ce dossier, c'est que la police nationale, dans ses fonctions régaliennes, est là effectivement pour détection, répression, recherche, punition. Or cette structure-là -encore une fois je trouve qu'on parle un peu trop de sécurité sécuritaire- c'est la structure du maintien ou de la garantie de tranquillité et c'est le moins que nous, élus, conseillers municipaux, puissions promettre à nos électeurs.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

Mme Nicole WEINMAN : La tranquillité c'est un mot que j'utilise depuis longtemps, que vous avez repris à juste titre mais je crois qu'il est bien plus fort que celui de sécurité. Seule réserve mais on verra à l'usage ce que donnera le dossier, en tout cas comme elle se formalisera sur ces nouveaux métiers, j'ai toujours peur des téléphones, surtout des numéros d'appel unique. On a eu Vichy, on l'a aussi quelquefois à notre porte. On sait bien que certaines malveillances peuvent aussi arriver à des vengeances «ras des pâquerettes» à travers deux ou trois coups de fil, donc c'est la seule réserve que je ferai pour le moment sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Vous savez que lorsqu'on téléphone à la police, votre numéro s'affiche même si chez vous il est caché...

Mme Nicole WEINMAN : A la police oui, on sait qu'abuser c'est puni, alors que dans les structures comme ça, peut-être moins. Enfin, je ne sais pas.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, il faut être vigilant par rapport à ça.

Mme Nicole WEINMAN : Je ne fais pas de procès d'intention. Simplement je vous demande d'être vigilant sur ce point, c'est tout. Donc pour ma part en tout cas je soutiendrai ce dossier.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je trouve dommage que le dossier ait été succinct dans sa présentation initiale. C'est vrai que Denis BAUD a apporté des réponses mais selon moi pas totalement. Le lien qui est fait, Monsieur le Maire, entre ce dossier et le dossier suivant, entre le 24 et le 25, ça n'est pas Pascal, ni Jean, ni Claire CASENOVE qui l'ont souligné, c'est Denis BAUD lui-même qui a dit qu'il y avait un lien direct entre les deux dossiers. Alors je pense personnellement qu'on aurait peut-être gagné en insistant plus sur le constat actuel. Je trouve que les généralités qui sont données ne sont pas suffisantes. On sait qu'il y a un constat qui est dressé par l'observatoire, on sait qu'il y a un sentiment d'insécurité mais à quel niveau précisément les carences sont-elles soulevées, dans quel quartier peut-être plus précisément. Sur la somme, c'est vrai, Monsieur le Maire, un million d'euros, 600 millions de centimes, un demi milliard, c'est énorme. C'est énorme et je suis persuadé que même pour un million d'euros, il y aura des dérapages et je ne suis pas persuadé que c'est la bonne méthode. Alors j'ai une question qui appelle bien sûr une réponse : dans quel contexte et dans quelle mesure vous êtes-vous

appuyé sur les conseils de quartiers ? Je suis persuadé qu'il y avait avec eux peut-être à mener une réflexion plus précise de sorte qu'il y ait des pistes avec le milieu associatif qui est riche et qui existe. On aurait eu là une responsabilité peut-être meilleure de la part de certains acteurs. Enfin je ne suis pas surpris de voir que le groupe communiste va s'opposer ou va s'abstenir sur ce dossier-là parce que, et c'est ma conclusion, je ne suis pas d'accord que les habitants de Palente, des Orchamps, de Clairs-Soleils ou de Planoise supportent un seul euro pour cette opération. Je terminerai peut-être aussi par un éclaircissement ou un éclairage -vous le prendrez comme vous voudrez- mais la place du Marché qui a été refaite dans les conditions que l'on sait, n'a pas été supportée par les seuls commerçants, elle a été supportée par l'ensemble du budget de la Ville et je souhaiterais, pour que ce dossier-là puisse être voté par ma voix et elle est forte au sein de cette assemblée, que ce soit l'ensemble des Bisontins, Monsieur le Maire, qui supportent le coût de cette opération.

M. Abdel GHEZALI : Au cours de ce débat, j'ai entendu diverses réactions de l'opposition, M. BONNET : effet d'annonce, M. ROSSELOT : des pierres sèches mais sans ciment, M. LAMBERT trouve cela bien mais c'est toujours trop cher ; quand on parle de patrimoine Monsieur ROSSELOT ou Monsieur LAMBERT ce n'est jamais trop cher. Je pense que le patrimoine a sa place mais pour des questions qui touchent des personnes humaines, 1 M€ ça ne me choque pas du tout surtout si c'est pour améliorer la tranquillité publique comme l'a dit Mme WEINMAN. Mais ça ne va pas de soi pour vous puisque c'est toujours trop cher et j'ai bien vu le lien que vous faites, c'est-à-dire que quand on ne fait rien c'est la gauche qui ne fait rien sur ces sujets-là. Il y a eu des événements importants qui se sont passés mais même avant cela il y avait de gros problèmes de fond dans ces quartiers. Le dossier qui nous est présenté ce soir concerne la mise en place des correspondants de nuit et il y a un gros travail qui est fait sur un plan global et le Maire a rappelé qu'on en parlera dans un prochain Conseil Municipal. Donc sur ces sujets-là on vous entend bien, il faut faire, on ne fait jamais assez mais quand on fait on paie toujours trop cher ; j'avais entendu Mme BRANGET dire que l'ORU ça coûtait trop cher. Je pense que les commerçants ont leur place, le patrimoine a sa place mais les habitants aussi et la mise en place de correspondants de nuit, c'est le choix de la présence humaine, donc on ne veut pas s'en plaindre, pour essayer de dégonfler un peu les choses, de calmer, de discuter. Je pense que c'est important que des gens se rencontrent et abordent ces problèmes. Je pensais que vous alliez voter ce dossier en nous disant que ce n'est pas mal mais vous nous dites : c'est très bien mais c'est trop cher ou alors ça vient trop tard, peut-être mais mieux vaut tard que jamais Monsieur BONNET.

M. LE MAIRE : Je ne pense pas que ça vienne trop tard.

M. Denis BAUD : Sur la brièveté du rapport effectivement, je vous précise que c'est un dossier technique car on est pressé par le temps et je peux vous dire qu'actuellement il y a un travail vraiment à flux tendu à la Mission Tranquillité Publique et je voulais remercier Frédérique PETITCOLIN qui fait un travail énorme. Il fallait donc qu'on lance les choses si on veut être vraiment opérationnel au 1^{er} juillet. Voilà la raison et je dis très clairement que ce n'est pas un effet d'annonce puisqu'on pourra le vérifier le 1^{er} juillet prochain. Si on faisait des effets d'annonce en ce moment en septembre pour ne pas les mettre en application le 1^{er} juillet prochain...

M. LE MAIRE : Ce serait dangereux quand même !

M. Denis BAUD : ... ce serait vraiment stupide mais je vous rassure, Monsieur BONNET, on n'est pas stupide. Sur le prestataire associatif, je voulais vous dire Monsieur BONNET, que des villes dirigées par vos amis politiques comme Orléans et Blois, qui ont adopté ce système, font la même chose avec un prestataire associatif.

M. LE MAIRE : Toutes les villes font la même chose.

M. Denis BAUD : Pour répondre à Mme CASENOVE, l'articulation avec la police nationale est effectivement une question importante. J'ai vu pratiquer les médiateurs à Dijon, il y avait du bruit dans une cour, un rassemblement. Ils sont venus prévenir, une fois, deux fois. La troisième fois ils ont dit que si ça ne s'arrêtait pas, ils allaient prévenir la police mais ils le font d'une manière ouverte. Le groupe s'est dispersé et ça a résolu le problème. Voilà. Donc il y a des relations mais il n'y a pas obligatoirement appel à la police nationale. Le sentiment d'insécurité, je vais vous dire d'où il vient. Quand vous êtes chez vous,

par exemple rue de Champagne, dans votre appartement, a priori vous n'êtes pas en insécurité. Mais quand vous descendez le lendemain dans le hall souillé par des débris divers, en période d'été quand vous ouvrez votre fenêtre qu'il y a des bruits de scooter tard dans la nuit et, accessoirement une querelle intra-familiale dans le même immeuble, eh bien, si vous êtes toute seule ou tout seul dans votre appartement, le sentiment d'insécurité commence à se développer. Ce n'est pas forcément une insécurité, ce n'est pas la pacification dont parlait M. ROSSELOT tout à l'heure mais le sentiment d'insécurité existe.

Pour Annie MENETRIER, je partage le constat qui est fait mais je pense que si on laissait la situation telle qu'elle est aujourd'hui, est-ce qu'on ne favoriserait pas la montée des réactions extrémistes et c'est ça bien entendu que l'on peut craindre. En ce qui concerne Jean ROSSELOT qui nous parlait de ciment, mais le ciment existe déjà : il y a le contrat local de prévention et de sécurité co-présidé par le Maire et le Préfet et nous on a envie que ça reste comme cela parce que c'est équilibré et ce n'est pas le Maire qui prend toutes les prérogatives. Pour répondre à Christophe LIME, la justification de la participation, c'est que les interventions de ces correspondants se feront quasi exclusivement dans ces immeubles où les locataires participent, c'est quand même un argument. Et jusque-là on n'avait pas de réponse ; lorsqu'il y avait des rassemblements rue de Dijon, il y avait des pétitions et on ne savait pas comment faire parce que pour la police, même si elle intervient parfois, elle ne peut pas intervenir sans arrêt. Ce n'est pas toujours suffisamment grave parce qu'ils ont des autres interventions plus graves à accomplir, et en même temps ce n'est pas le gardien de l'immeuble qui, le soir, à 19 heures, finit son service, qui va intervenir seul face à une dizaine de personnes, ce n'est pas de son ressort. Donc il n'y avait pas de réponse. Aujourd'hui on essaie d'en trouver une.

Mme Claire CASENOVE : Je voudrais juste revenir sur le sentiment d'insécurité parce que c'est vrai qu'à la limite c'est vexant pour les gens. Il y a des gens qui sont vraiment en insécurité et quand ils lisent dans les journaux ou qu'ils entendent à la radio qu'il y a un sentiment d'insécurité, ils pensent qu'on les prend pour des paranos, qu'ils se montent la tête et ça c'est très très vexant. Et c'est là-dessus que je m'insurge, il y a vraiment des gens qui sont en insécurité, il faut le dire. Quand ça existe, il faut le dire franchement et dire qu'on cherche des solutions, mais il faut le dire quand même.

M. LE MAIRE : Je crois que l'ensemble même de ce dossier est bien de dire qu'il y a des problèmes. S'il n'y en avait pas, nous ne le ferions pas.

Mme Claire CASENOVE : D'accord mais dites-le clairement.

M. LE MAIRE : Monsieur LAMBERT dont la voix porte bien au-delà bien sûr des murs de cette assemblée.

M. Bernard LAMBERT : Les précisions que donne notre collègue Denis BAUD ne justifient pas que la personne à laquelle il faisait référence, isolée, seule, etc. soit amenée à apporter une contribution financière pour sa propre sécurité. Ça je ne le comprends pas et quand je prends les 105 M€ de l'ORU pour Planoise, on peut quand même prélever, Monsieur le Maire, c'est un choix politique du Conseil Municipal, de l'assemblée, on peut prélever la somme que représente pour les 30 000 appartements, les 30 000 personnes...

M. LE MAIRE : L'investissement et le fonctionnement ce n'est pas exactement la même colonne quand même.

M. Bernard LAMBERT : C'est un parallèle que je fais Monsieur le Maire. Je n'accepte pas qu'on demande à une personne seule qui se dit en insécurité de donner 1 €, le prix d'un café pour sa sécurité, je n'admets pas.

M. LE MAIRE : Je pourrais donner plein d'exemples mais je ne le ferai pas parce que je n'ai pas envie de polémiquer là-dessus. Il y a quand même un point d'accord : si aujourd'hui l'Etat assumait ses responsabilités dans les quartiers, nous n'en serions pas là. Les difficultés ce n'est pas moi qui les invente, elles sont réelles ; si lorsque je demande, comme l'a très bien dit Nicole WEINMAN, des moyens supplémentaires on me répond qu'il n'y en a pas besoin et que tout va bien, effectivement on peut penser

que si l'Etat assumait toutes ses responsabilités, comme il nous a fait créer, comme le disait Annie MENETRIER, des commissariats de police qui là aussi étaient entre parenthèses financés d'ailleurs par la Ville et les Offices d'HLM, où maintenant il n'y a plus personne dedans, on ne serait pas là ce soir.

Je peux considérer effectivement que cela puisse déranger que la gauche revendique cela, mais je n'ai aucune difficulté pour le reconnaître parce que je le dis très fortement, nous devons, nous, assurer la tranquillité des habitants dans nos quartiers. Ce que nous voulons, nous, ce n'est pas une vision, ce n'est pas des effets d'annonce que nous faisons. Comme l'a très bien dit Denis BAUD, il vaut mieux que ça ne soit pas qu'un effet d'annonce parce que certains dans cette salle ne manqueraient pas de nous le faire remarquer. Ce que je voudrais vous dire en conclusion, c'est que cette vision que nous avons est globale et là ce n'est qu'un élément d'un plan global. Nous avons parlé d'un autre élément de ce plan global ce soir, c'est le PRE, le Plan de Réussite Educative. C'est un des éléments de ce dispositif parce que c'est faire en sorte que justement les gamins, par une éducation à la hauteur, deviennent des citoyens et qu'ils apprennent plutôt à travailler que d'être le soir dans les bas d'immeubles. Ce que nous faisons en matière de développement économique, c'est une des réponses aussi entre autres dans les ZFU parce qu'on sait très bien que le non accès à l'emploi c'est un des éléments forts qui fait qu'il y a tous ces problèmes dans les quartiers. Et ce que je voudrais vous dire simplement, c'est que je souhaite, et ça va vous ennuyer, que les Bisontins sachent que nous agissons, que nous ne les laissons pas tomber, que comme le disait Mme CASENOVE, nous connaissons les difficultés, notre équipe ne laissera pas tomber. C'est un pari et je le dis solennellement ici ce soir, c'est un pari, c'est même un pari risqué. Je n'ai pas l'absolue certitude que ça va fonctionner, on a quand même pris quelques garanties parce que ça ne se passe pas trop mal ailleurs, mais c'est quelque chose de compliqué. C'est un pari mais je le prends parce que je ne veux pas abandonner les Bisontins et aussi parce que j'ai été élu pour prendre des risques, pour prendre des responsabilités, donc j'assume totalement mes responsabilités par rapport à ça. Voilà ce que je voulais vous dire. Je mets maintenant ce rapport au vote en remerciant encore les services. Si on peut faire pour le point suivant l'économie d'un aussi long discours, parce que beaucoup a déjà été dit, ce serait bien. Juste une parenthèse, je n'ai pas dit, Pascal BONNET, qu'il n'y a pas de cohérence entre les deux, bien sûr qu'il y a un lien entre les deux, mais ce n'est pas parce qu'il y avait ce rapport-là que nous avons les correspondants de nuit. C'est ça que je voulais dire simplement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanime des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions : groupes UMP et Communiste), décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.